

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 13 32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : Associations logement : subventions 2017 de fonctionnement et réaffectation de l'aide financière allouée à la ville de Marseille dans le cadre de l'O.P.A.H. Grand centre-ville au profit de la Métropole

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les associations œuvrant en faveur des usagers du logement sollicitent, au titre de la participation à leur fonctionnement général pour 2017, les subventions suivantes :

- Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) demande 28 000 € subvention proposée : 11 400 €;
- la Confédération Nationale du Logement (CNL 13) demande 50 000 € subvention proposée : 34 000 €;
- SOLIHA demande 32 000 €, subvention proposée : 22 300 €;
- Cité Saint Thomas demande 20 000 €, subvention proposée 5 000 €

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'octroyer un montant global de subventions de 72 700 € aux associations concernées conformément au tableau annexé au présent rapport et de m'autoriser à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure de 23 000 € la convention type prévue à cet effet.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'étant substituée à la Ville de Marseille dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage de l'O.P.A.H. du grand centre-ville 2015-2020, en application de la loi du 1^{er} janvier 2016 dite MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), il vous est proposé de transférer à la Métropole l'aide de 85 000 € octroyée à la ville de Marseille au titre du financement de l'équipe de suivi-animation de l'O.P.A.H. par délibération n° 258 du 2 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

